

COMMUNE DE
SIMIANE-LA-ROTONDE

ALPES DE HAUTE PROVENCE

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 NOVEMBRE 2023**

PRESENTS : Thibault DALLAPORTA, Bernard CAVALLO, Gilbert EL KAÏM, Sylvaine JABRE, Charlotte L'HERMITE, Nicolas ROBERTO, Léon AUBERT, Vincent BLANC, Sabine LOPEZ, Christian PHILY, Anthony RICHAUD, Erik ROGER.

EXCUSEE : Elisabeth AUMAGY qui donne procuration à Christian PHILY.

ABSENTS : Isabelle DAUTRY, Serge RENIET

SECRETAIRE : Nicolas ROBERTO

Affaire n°1 - Création d'une régie cantine et droits de place.

Dans le cadre de travaux de rationalisation des régies et d'optimisation de leur fonctionnement, Monsieur le Maire indique que le Trésorier a sollicité la fusion des régies droits de place et cantine car ce sont des régies qui fonctionnent peu.

Monsieur le Maire propose donc à l'assemblée de créer une nouvelle régie « cantine scolaire et droits de place » à partir du 1^{er} janvier 2024.

Les élus décident à l'unanimité de créer une régie cantine et droits de place au 1^{er} janvier 2024.

Affaire n°2 - Suppression des régies cantine et droits de place.

Suite au point précédent, Monsieur le Maire propose de supprimer la régie cantine scolaire et la régie droits de place à compter du 1^{er} janvier 2024.

Les élus décident à l'unanimité de supprimer la régie cantine et la régie droits de place au 1^{er} janvier 2024.

Affaire n°3 – Création d'un compte sur le site « Espace sur Demande », site de réservation pour la location des salles.

Répondant à une sollicitation régulière des associations simianaises et afin de soulager la charge de travail du secrétariat de mairie, une solution de visualisation et de réservation des salles communales est envisagée grâce à l'outil *Espace sur Demande*, un portail national mis en place par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires. La création et l'utilisation d'un compte géré par une municipalité est entièrement gratuite, y compris pour l'administré, l'association ou le particulier qui souhaite s'y connecter.

Nicolas Roberto propose à l'assemblée de créer un compte sur le site « Espace sur Demande ».

Vincent Blanc : Les personnes qui réservent visualisent-elles les disponibilités des salles ?

Nicolas Roberto : oui

Christian Phily : est-ce que le paiement en ligne sera possible ?

Nicolas Roberto : non pas encore

Monsieur le Maire précise que la réservation en passant physiquement en mairie sera encore possible.

Les élus décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à créer le compte sur le site « Espace sur Demande ».

Affaire n°4 - Régie de recettes et d'avances du Château/Rotonde – suppression des tickets communs avec la SAS Les Jardin de l'Abbaye.

M. Cavallo indique que la vente des tickets communs pour la visite du Château et du Jardin de l'Abbaye de Valsaintes a été suspendue cette saison, en accord avec Jean-Yves Meignen. Il précise que malgré tout la saison 2023 au Château a été fructueuse car il a été comptabilisé une augmentation de 11 % de la fréquentation par rapport à 2022.

Il propose à l'assemblée de décider la suppression définitive de la vente de ces tickets communs.

L'assemblée délibérante décide à l'unanimité de supprimer la vente des tickets communs entre le Château/Rotonde et la SAS Les Jardin de l'Abbaye.

Affaire n°5 - Ouverture d'un Accueil Collectif de Mineurs communal.

Nicolas Roberto informe les élus que sur la base d'un sondage mené auprès des parents d'élèves de l'école, et corroboré par l'augmentation régulière et durable des effectifs scolaires, il apparaît que la création d'un centre de loisirs communal - appelé Accueil Collectif de Mineurs - est une solution viable pour répondre aux besoins exprimés par les parents.

Monsieur le Maire précise que l'essai se fera sur un an, la structure restera ouverte ensuite si le nombre d'enfants inscrits est correct.

L'accueil collectif ouvrirait le mercredi et une semaine sur deux pendant les petites vacances scolaires. Nicolas Roberto présente l'étude faite à partir du sondage et des éléments recueillis auprès des centres d'accueil voisins pour chiffrer le coût de cette structure.

Au niveau personnel, il faudra prévoir de recruter un directeur et un agent de restauration. Deux agents titulaires à l'école sont prêts à augmenter leur temps de travail pour animer l'accueil collectif.

Erik Roger : est-ce que l'académie a donné son accord ?

Monsieur le Maire : nous n'en avons pas besoin car il s'agit d'activités extra-scolaires et les locaux appartiennent à la commune. Par contre il y a des agréments à solliciter mais il ne devrait pas y avoir de problème car ce sont des locaux déjà utilisés pour les enfants.

Vincent Blanc : est-ce que la structure sera ouverte seulement aux enfants de Simiane?

Monsieur le Maire indique qu'il a rencontré le matin même les Maires des communes voisines qui sont très intéressés.

Sabine Lopez : y aura-t-il des critères à respecter pour les inscriptions ?

Monsieur le Maire : non pas pour le moment en tous cas.

Il est proposé de créer un Accueil Collectif de Mineurs Communal et d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à créer une régie de recettes et d'avances pour le bon fonctionnement du service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un Accueil Collectif de Mineurs Communal et d'autoriser le Maire ou le 1^{er} adjoint à créer une régie de recettes et d'avances pour le bon fonctionnement du service.

Affaire n°6- Programme des coupes de bois 2019-2038 – report ou suppression de la coupe 2023 – avis du conseil municipal.

Monsieur le Maire indique aux élus qu'une coupe de bois est prévue dans le programme d'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en 2018.

Il propose de reporter ou supprimer la coupe de la parcelle n°5 car les chênes sont plutôt de petite taille et il trouve dommage de les couper.

Vincent Blanc : la commune possède peu de terrains boisés, pourquoi couper le peu qu'elle a.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité de supprimer la coupe de la parcelle n°5.

Affaire n° 7 - Désignation du référent déontologue des élus.

M. Elkaïm indique que conformément à l'article L 1111-1-1 du code général des collectivités territoriales, chaque élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l'élu local. Depuis le 1^{er} juin 2023, chaque collectivité doit procéder à la désignation d'un référent déontologue.

Afin de nous accompagner, deux personnalités ont accepté de se mettre à la disposition des communes pour assurer cette obligation :

M. Philippe DE MESTER, ancien préfet

M. Guy PAGLIANO, ancien DGS.

Il précise que l'indemnisation du référent sera de 80 € par dossier.

Les élus décident à l'unanimité de désigner M. Philippe DE MESTER et M. Guy PAGLIANO, référents déontologue des élus de la commune.

Affaire n°8 - Création d'une borne de recharge électrique de 50 Kw – convention de participation communale au déploiement du réseau infrastructures de charge pour véhicules électriques (IRVE).

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'implanter une borne de recharge électrique rapide pour véhicules de 50 kw au bord de la route départementale 18 au niveau de la Place René Char.

Le coût indicatif de cette borne est de 8 000 € financé à parts égales par le Syndicat Départemental d'Energie du 04 et par la commune.

La participation communale annuelle au titre du fonctionnement et de l'exploitation du réseau sera de 850 €/an.

L'installation de cette borne mènera les automobilistes à s'arrêter à Simiane pour recharger, ce qui engendrera un apport économique pour les commerces : ils mangeront sur place, visiteront le village, le Château.....

Erik Roger : où sera-t-elle installée ?

Monsieur le Maire : à côté de transformateur au bord de la route départementale, sous la place René Char. Deux places de stationnement seront créées pour le stationnement des véhicules électriques.

Christian Phily : qui s'occupera de la maintenance de ces bornes ?

Monsieur le Maire : la commune paie 850 € par an au titre du fonctionnement au SDE 04 qui mandate une entreprise pour la maintenance de la borne. La commune ne s'occupe de rien.

Bernard Cavallo : la convention ne dit pas à qui appartient la borne au terme de celle-ci.

Monsieur le Maire : la question a été posée au SDE 04, ce sera clarifié par le comité syndical.

L'assemblée décide à l'unanimité de créer une borne de recharge électrique de 50 Kw et autorise le Maire à signer la convention de participation proposée par le SDE 04.

Affaire n°9 - Travaux de sécurisation et de réhabilitation du logement situé au-dessus de l'école – demande de subventions.

Pour rappel, M. Cavallo indique que la demande de subvention PALULOS effectuée pour financer les travaux de sécurisation et de réhabilitation du logement situé au-dessus de l'école n'a pas abouti car l'amélioration énergétique après travaux n'aurait pas été suffisante pour obtenir cette aide.

Il propose de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Conseil Départemental du 04 au titre du FODAC pour financer des travaux de sécurisation de l'escalier extérieur du logement et pour la sécurisation de la terrasse du Château pour un montant de 25 000 € HT.

Les conseillers municipaux décident à l'unanimité d'autoriser le Maire à déposer cette demande de subvention.

Affaire n°10 - Création d'un poste d'agent au service technique.

Monsieur le Maire indique que l'agent Carole Saffiotti, actuellement titulaire au grade d'agent de maîtrise, bénéficie d'un avancement au grade d'agent de maîtrise principal.

Il propose de créer un poste titulaire relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal et du cadre d'emploi des techniciens d'une durée hebdomadaire de 20,5/35^e à compter du 1^{er} décembre 2023.

Il précise que son poste actuel d'agent de maîtrise sera supprimé lors du prochain conseil municipal.

Les élus décident à l'unanimité de créer un poste titulaire relevant du cadre d'emploi des agents de maîtrise au grade d'agent de maîtrise principal et du cadre d'emploi des techniciens d'une durée hebdomadaire de 20,5/35^e à compter du 1^{er} décembre 2023.

Affaire n°11 - Création d'un poste de secrétaire polyvalente.

Monsieur le Maire indique que l'agent Sylvie Homage, actuellement titulaire au grade d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe bénéficie d'un avancement au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe.

Il propose de créer un poste titulaire de secrétaire polyvalente relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et du cadre d'emploi des rédacteurs pour une durée hebdomadaire de 21/35^e à compter du 1^{er} décembre 2023. Il précise que le poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe sera supprimé lors du prochain conseil municipal.

Les élus décident à l'unanimité de créer un poste titulaire relevant du cadre d'emploi des adjoints administratifs (au grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe) et du cadre d'emploi des rédacteurs pour une durée hebdomadaire de 21/35^e à compter du 1^{er} décembre 2023.

Affaire n°12 - Achat de trois parcelles de terrain situées au quartier Sausse et aux Plaines d'Aramelle.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée l'achat de 3 parcelles pour un montant de 30 000 € hors frais de notaire situées :

-Section E, lieu-dit La Sausse n° 388 et 390 (surfaces respectives : 294 m² et 215 m²)

-Section F lieu-dit Les Plaines d'Aramelle n°383 (surface : 2ha 58a 52ca).

Vincent Blanc demande s'il y a du bâti sur ces parcelles.

Monsieur le Maire : oui sur la parcelle E 388 environ 150 m² de garage, il faudra crépir les murs et installer un portail. Il précise que l'emplacement est intéressant au centre du village et qu'il reçoit de nombreuses demandes de mise à disposition de locaux pour des commerces, de l'artisanat, des bureaux, de la part de privés, d'associations. Il n'y aura donc aucun problème pour trouver une affectation à ces bâtiments.

Les élus décident à l'unanimité d'acquérir ces 3 parcelles au prix de 30 000 € hors frais de notaire.

Affaire n°13 - Examen d'une demande de mise à disposition de la salle des mariages pour des séances de yoga.

Monsieur le Maire présente la demande de l'association Yugigi qui sollicite la mise à disposition de la salle des mariages le lundi matin pour dispenser des cours de yoga.

Il propose à l'assemblée de conserver cette salle pour la célébration des mariages et pour une mise à disposition exceptionnelle car le bâtiment n'est pas isolé et coûte très cher en énergie.
Il sera proposé à l'association Yugigi de contacter la Directrice de l'école pour essayer de trouver une entente sur les horaires de fréquentation de la salle des fêtes, le lundi matin.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas accéder favorablement à la demande de mise à disposition de la salle des mariages à l'association Yugigi et de manière générale à toute autre structure de façon permanente.

Fait à Simiane la Rotonde, le 24 novembre 2023.

Le Maire, Thibault DALLAPORTA

